



ELECTIONS 2026

Devenir membre du CA de l'AFSP Elire vos représentant·e·s

Du 16 novembre au 25 novembre 2026 vous serez invité·e à élire par vote électronique vos représentant·e·s au Conseil d'administration de l'AFSP.

Le renouvellement des membres individuels élus au CA de l'AFSP a lieu par moitié tous les deux ans. À l'automne 2026, 13 mandats au CA de l'AFSP seront renouvelés. Avec 12 mandats de 4 ans arrivés à expiration suite à l'élection de 2022 et 1 mandat de 2 ans suite à la démission d'un membre du CA élu en 2024.

Un appel à candidatures est ouvert du 14 septembre au 13 octobre 2026.

Voici un extrait du règlement électoral concernant l'élection des membres du Conseil d'administration de l'AFSP :

► Ne peuvent être élu·e·s que les membres de l'Association à jour de leur cotisation 2026 et ayant fait officiellement acte de candidature.

● Le dépôt officiel de candidature est effectué par courrier électronique à l'adresse afsp@sciencespo.fr et à destination de la Présidente de la Commission électorale, Mme Nonna Mayer (N.B : La commission électorale est composée de Anna Colin Lebedev, Alexandre Dézé et Nonna Mayer. Elle est présidée par Nonna Mayer).

● La candidature sera confirmée par un accusé de réception provenant du mail afsp@sciencespo.fr. Sans l'accusé de réception, la candidature n'aura pas été enregistrée. Les candidat·e·s concerné·e·s devront s'assurer de la bonne réception de leur candidature dans un tel cas.

● Pour être valide, l'acte de candidature doit comporter obligatoirement :

- Une lettre signée faisant état de la candidature au CA
- Une photo en mode portrait (grande taille/haute définition), avec droit d'usage pour l'AFSP de cette photo
- Une profession de foi, comprenant 2500 signes espaces compris maximum
- Une courte présentation biographique en 2500 signes espaces compris maximum également

► Ne peuvent voter que les membres de l'AFSP à jour de leur cotisation à la date du 15 octobre 2026.

► Au cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, ce dernier est organisé 7 jours au moins, 15 jours au plus, après l'annonce des résultats du premier tour de scrutin. Lors de ce second tour de scrutin, ne peuvent se représenter que les candidat·e·s présent·e·s au premier tour.

► La majorité requise est la majorité absolue au premier tour (la moitié plus une voix des suffrages exprimés) et la majorité simple au second tour.

Calendrier des opérations électorales :

- 14 septembre 2026 Appel à candidatures
- 13 octobre 2026 Date limite de dépôt des candidatures
- 16 novembre 2026 Ouverture du vote électronique
- 25 novembre 2026 Clôture du vote électronique
- 26 novembre 2026 Résultats par voie électronique

En cas de second tour :

- 7 décembre 2026 Ouverture du vote électronique
- 14 décembre 2026 Clôture du vote électronique
- 15 décembre 2026 Résultats par voie électronique

Informations :

- Vous pouvez consulter les statuts de l'AFSP et l'intégralité du règlement électoral concernant l'élection des membres du CA ici : www.afsp.info/association/presentation/
- À titre informatif, vous pouvez retrouver les professions de foi des élections 2024 ici : <https://www.afsp.info/les-candidatures-2024-au-conseil-dadministration-de-lafsp/>

Pour défendre votre discipline, votez du 16 au 25 novembre 2026 !